

DROIT & RÉGULATION

Publié le 2014-07-01

Dugué & Kirtley étend son réseau international



Huit mois seulement après sa création, le cabinet Dugué & Kirtley poursuit l'expansion du réseau d'arbitrage international qu'il a initié.

Christophe Dugué, associé durant dix ans au sein de l'équipe arbitrage de Shearman & Sterling, et William Kirtley, qui y fit ses premières armes comme avocat après avoir travaillé pour les Nations unies, se sont associés à l'automne 2013 pour former Dugué & Kirtley. Installée à Paris, cette boutique spécialisée dans la pratique de l'arbitrage international et des modes alternatifs de règlement des différends dispose désormais d'un réseau composé de spécialistes implantés en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique. Ayant chacun une expérience minimale de six ans d'exercice en matière d'arbitrage au sein de grands cabinets ou d'institutions internationales, les membres du réseau sont avocats, arbitres ou professeurs de droit. Ils interviennent indifféremment en matière d'arbitrages commerciaux internationaux, de médiations ou de règlements de litiges relatifs aux investissements. « *Ce réseau fournit des prestations juridiques similaires à celles des grandes firmes internationales, sur tous les continents, mais avec beaucoup plus de flexibilité, une absence totale de conflits et un coût moindre qui rend l'arbitrage envisageable pour les différends dont les enjeux financiers sont réels, mais pas toujours assez élevés pour justifier le recours à l'arbitrage international selon les modalités actuelles* », explique William Kirtley. « Avec cette proposition que les clients trouvent innovante, les entreprises, quelle que soit leur taille, auront un accès plus facile à l'arbitrage international pour résoudre leurs différends internationaux », ajoute Christophe Dugué. Ensemble, les associés proposent leurs services aussi bien comme conseils qu'arbitres dans des procédures institutionnelles (CCI, AFA, DIAC, LCIA, SIAC, HKIAC, CIRDI...) ou ad hoc. Ils développent également un savoir-faire en matière de négociation et médiation internationales ou à l'occasion de contentieux relatifs à l'arbitrage. Le cabinet couvre un large spectre de secteurs d'activités (agriculture, industrie, distribution, finance, médias, NTIC, transports...) pour défendre et représenter de façon globale une clientèle internationale, en partenariat avec les membres du réseau d'arbitrage international qu'il a créé.